

le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et à une ou deux reprises j'ai vraiment dressé l'oreille. Il commençait dangereusement à tenir des propos socialistes, mais il n'a pas tardé à changer de tactique. Je n'ai pas grand espoir de le convertir pendant le court laps de temps qui nous reste avant 7 heures, mais, cependant, je reconnais qu'il a fait ressortir la portée étendue du bill dont nous sommes saisis. La teneur de ce bill, selon lui, devrait retenir l'attention de tous les députés et ne se prête pas à une étude rapide.

Je songeais, pendant que j'écoutais le député présenter ce bill, que nous pouvions dire, en cette année du centenaire, que les dernières décennies de notre premier siècle de confédération ont été caractérisées ici, au Parlement, par de nombreux débats sur la question des pipe-lines. Les historiens de l'avenir seront peut-être portés à comparer les débats de la fin de notre premier siècle de confédération avec les débats du début du siècle ayant trait au développement des chemins de fer au Canada. Comme l'on dit les députés d'Edmonton-Ouest et de Vancouver-Quadra (M. Deachman), cela montre bien que, dans un immense pays comme le nôtre, la question des transports, de la forme qu'ils devraient revêtir et des auspices sous lesquels ils devraient être aménagés et gérés, est un des sujets de débat les plus fondamentaux au Parlement canadien.

Le député de Vancouver-Quadra remplaçait le député de Vancouver-Burrard (M. Basford), nous a-t-il dit, et j'aimerais, au sujet de l'absence du député qu'il a soulignée en passant, transmettre moi aussi mes meilleurs vœux à celui-ci. Il se trouve en ce moment dans la splendide Colombie-Britannique. Avant de partir il m'a dit qu'il passerait quelque temps dans la magnifique île de Vancouver.

M. Deachman: Dans les quelques instants qui restent avant 7 heures, je demanderais au député s'il serait prêt à déférer le bill au comité des transports et des communications à titre de cadeau de noces au représentant de Vancouver-Burrard?

M. Barnett: Cette suggestion est fort intéressante mais la question du député de Vancouver-Quadra a absorbé les quelques instants qui restaient. Puis-je déclarer qu'il est sept heures?

M. l'Orateur: Comme il est 7 heures, l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expirée et je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 7 heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances) propose que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, grâce à l'obligeance du bibliothécaire du Parlement, j'ai passé quelques heures aujourd'hui à feuilleter le premier exposé budgétaire présenté à la Chambre des communes il y a près d'un siècle par l'honorable John Rose, ministre des Finances. Cela m'a quelque peu réconforté et encouragé d'apprendre que M. Rose a pris tout un après-midi et une partie de la soirée pour faire un exposé de recettes et de dépenses inférieures à 20 millions de dollars et que lorsqu'il exprimait de temps à autre la crainte d'ennuyer la Chambre, on l'interrompait en criant «non, non». Je promets de ne pas suivre son exemple ce soir. Je compte néanmoins sur la même indulgence de la part des députés.

M. Rose était orateur éloquent et, à l'occasion du budget du centenaire, j'aimerais citer quelques extraits du premier budget après la Confédération.

A passer en revue les faits...

...dit M. Rose,

...j'y vois, si la divine providence nous bénit, la promesse d'un avenir certain et prospère pour nous. Si nous travaillons ensemble harmonieusement, si nous nous efforçons de cimenter l'union, si nous développons les ressources variées et abondantes des diverses provinces, nous avons en nous tous les éléments nécessaires à la construction d'une collectivité prospère et puissante. Au Bas-Canada nous avons un peuple frugal, industrieux et attaché au sol, non pas nomade, mais stable heureux, bien adapté aux entreprises de fabrication; tandis que dans l'Ouest nous avons d'immenses richesses agricoles, et dans l'Est d'importantes richesses maritimes. Je ne suis pas un enthousiaste, mais je dis qu'en dépit d'un climat rigoureux, de nombreuses difficultés à surmonter, nous avons, dans un peuple égal à la tâche par son endurance, son énergie, son sens de l'économie, et dans nos ressources importantes et variées, la promesse d'un avenir qui nous permettra de ne rien avoir à envier à d'autres pays.

(Applaudissements)

Certains députés applaudissent, tout comme les députés le faisaient en 1868. Puis M. Rose

déclarait, comme tous ses successeurs l'ont fait et comme tout les miens le feront:

Maintenant, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas donner l'impression qu'en signalant ces perspectives de prospérité pour le pays, je veux que nous nous lancions dans de folles dépenses. Au contraire, nous devrions être très prudents dans nos débours et tenir compte du moindre shilling que nous engagerons.

Ce qui a donné lieu à de vifs applaudissements à l'époque.

Je crois que, peu importe le gouvernement au pouvoir, le peuple exigera une administration prudente et économe de la chose publique. J'affirme que nous, qui occupons ces banquettes, avons manifesté le désir d'adopter cette ligne de conduite.

J'appuie sur cette assertion. Finalement, permettez-moi de citer un autre passage tiré de cet exposé budgétaire qui date d'un siècle et qui a attiré mon attention:

Quiconque considère la population de ce Dominion—de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Québec et d'Ontario—doit constater qu'en dépit de caractéristiques importantes très différentes, elle se ressemble sur certains points: elle n'a pas contracté d'habitudes extravagantes ou fastueuses, elle est courageuse, persévérante, industrieuse et énergique et possède toutes les qualités requises pour exploiter les ressources d'un nouveau pays. Bien que notre richesse ne s'accumule pas aussi rapidement que sous d'autres climats, nous faisons peu de dépenses extravagantes ou ostentatoires.

Puis vient cette phrase mémorable:

La natalité est plus ferme et plus soutenue.

Il n'y a pas lieu de se demander si cette déclaration a été accueillie avec enthousiasme ou non. Je reviens maintenant à l'exposé budgétaire de 1967, année de notre centenaire.

• (8.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, les derniers dix-huit mois ont été fertiles en événements dans le domaine financier: un budget et un mini-budget, trois bills modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, un autre modifiant les dispositions fiscales de la loi sur la sécurité de la vieillesse, deux modifiant la taxe de vente, deux restrictions temporaires visant les immobilisations des entreprises, le début du régime de pensions du Canada qui avait des répercussions fiscales importantes, plusieurs révisions de la politique de dépenses du gouvernement, un débat majeur sur l'inflation en septembre dernier et une longue suite d'audiences par un comité mixte au sujet de la hausse des prix à la consommation.

Souplesse fiscale

Cette expérience indique que nous pouvons agir avec souplesse quant à la nature de nos mesures fiscales et d'autres instruments de notre politique fiscale, et au moment de leur mise en œuvre. Puisque le Parlement siège maintenant presque sans arrêt douze mois de l'année et qu'il modernise sa procédure, il peut agir assez vite pour adopter les mesures

[L'hon. M. Sharp.]

nécessaires à la mise en œuvre d'une politique fiscale souple sans avoir à déléguer au gouvernement des pouvoirs extraordinaires à exercer en cas de besoin, comme on l'a parfois proposé. Il n'y a pas lieu de prendre des mesures dans nos budgets annuels pour parer aux éventualités économiques des douze prochains mois dont on pourra s'occuper plus tard quand on saura mieux à quoi s'en tenir.

Relations fédérales-provinciales

Au cours des dix-huit derniers mois, il s'est produit d'importants faits nouveaux dans nos relations fiscales et économiques avec les provinces. Au sein du comité du régime fiscal se sont déroulées d'importantes discussions sur les ententes fiscales qui devraient être conclues dans l'avenir entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Ces ententes ont un effet significatif sur l'utilisation des domaines fiscaux par les deux niveaux de gouvernement et sur les programmes de dépenses du gouvernement fédéral, des provinces et des municipalités. Au nom du gouvernement fédéral, j'ai proposé qu'on tente au moyen d'arrangements fiscaux de définir plus clairement les responsabilités respectives des deux niveaux de gouvernement afin de raffermir, au sein de leurs juridictions respectives, les rôles des gouvernements fédéral et provinciaux. J'ai proposé une nouvelle méthode très détaillée d'aborder la légalisation des revenus des provinces. Ce nouveau régime de péréquation a été inclus dans une révision importante de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces que le Parlement a approuvée en mars dernier. Comme les paiements de péréquation augmenteront automatiquement à mesure que les provinces auront besoin de plus de revenus, les provinces les moins riches ainsi que les autres seront mieux en mesure de financer leurs responsabilités croissantes au moyen de mesures fiscales provinciales plutôt que fédérales. Au cours des discussions, on a reconnu qu'il faudrait harmoniser les priorités fédérales et provinciales, à l'égard des recettes et des dépenses, à la suite de discussions fédérales-provinciales régulières et exhaustives, plutôt qu'à la suite de réunions tenues tous les cinq ans et n'ayant trait qu'aux négociations sur le partage des impôts.

Ces nouvelles ententes fiscales comprennent d'importants transferts fiscaux relatifs à l'enseignement. Des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ont été accordées pour qu'il soit plus facile aux provinces d'augmenter leurs impôts d'un montant correspondant pour financer le coût de l'enseignement supérieur. Ces transferts d'impôts, de concert avec les subventions de redressement et les subventions spéciales de péréquation que le Parlement a autorisées, garanti-

ront que le transfert fiscal total aux Trésors provinciaux équivaldra à au moins 50 p. 100 des frais de fonctionnement de l'enseignement postsecondaire, au sens large du mot. Cette nouvelle mesure, qui remplace l'ancien régime d'assistance aux universités et aux autres institutions d'enseignement postsecondaire, est une étape très importante pour raffermir l'aide financière à l'enseignement supérieur sans restreindre le moindre, en aucune façon, l'autorité et la responsabilité des gouvernements et des Assemblées législatives des provinces dans le domaine de l'enseignement. Cette aide accrue aux études supérieures a commencé à être accordée au même moment où nos subventions à la construction d'institutions techniques et professionnelles étaient éliminées graduellement et où nos contributions à d'autres programmes de formation technique et professionnelle étaient remplacées par les nouveaux arrangements relatifs à l'instruction postsecondaire et à notre nouveau programme de formation des adultes. Pour cette raison, on n'a pas parfaitement saisi toute l'ampleur du fardeau financier que le Parlement a assumé dans ces nouveaux arrangements. J'estime que grâce à nos mesures relatives à l'instruction postsecondaire et à la formation de la main-d'œuvre, compte tenu de l'élimination graduelle des subventions à la formation professionnelle, le Parlement fournira cette année, d'une façon ou de l'autre, 300 millions de dollars de plus que l'an dernier pour ce qui est de ces fins essentielles.

Il est devenu manifeste au cours des réunions fédérales-provinciales de l'an dernier que l'ensemble des gouvernements canadiens, en répondant aux besoins et aux réclamations des Canadiens en général, ont accru leur activité au point où chaque niveau d'autorité hésite beaucoup à hausser les impôts comme il le faudrait pour réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés. En octobre dernier, on a pu se faire une idée de la somme globale des besoins, à la suite des extrapolations de dépenses et des recettes publiques établies à l'intention du comité fédéral-provincial du régime fiscal. D'après les chiffres sommaires publiés, on peut s'attendre que les dépenses provinciales et municipales combinées augmentent pendant la période de cinq ans comprise entre l'an dernier et 1971 à un taux d'environ 8½ p. 100 par an. Selon les programmes établis au début de 1966, les dépenses fédérales augmenteraient d'environ 6½ p. 100 par année. Depuis lors, les gouvernements fédéral et provinciaux ont entrepris de nouveaux programmes de dépenses. Dans notre cas, par exemple, le supplément de revenu garanti accordé aux vieillards pensionnés viendra grossir le total obtenu par extrapolation. Des additions subséquentes, cependant, n'ont pas modifié les

tendances générales révélées par les extrapolations du comité du régime fiscal.

Le taux de croissance des recettes, aux taux d'imposition courants l'an dernier, a été extrapolé à environ 7½ p. 100 par an, pour les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pris ensemble, dans les conditions économiques présumées. Les taux d'imposition fédéraux ont été relevés modérément en décembre, après la fin de cette étude, et certains taux d'imposition provinciaux ont été augmentés ce printemps, mais sans changer sensiblement les tendances révélées par l'étude. En face de notre besoin commun de recettes accrues—et la Chambre constatera que d'après les extrapolations, les dépenses s'accroîtraient plus rapidement que les recettes provenant des impôts actuels—il est naturel que les gouvernements fédéral et provinciaux aient peine à s'entendre sur la répartition des différents domaines fiscaux.

Commission royale d'enquête sur la fiscalité

Depuis nos principaux entretiens avec les provinces, nous avons reçu et commencé d'étudier le rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité. Nous le considérons comme un rapport réfléchi, radical et stimulant, mais qui fourmille de problèmes tant techniques qu'administratifs, pour ne rien dire des problèmes politiques. On y propose des réformes majeures à notre impôt sur le revenu, y compris l'inclusion dans une assiette compréhensive de l'impôt d'un grand nombre de recettes maintenant exemptes d'impôt ou imposées en vertu d'autres lois, comme la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès.

La Commission, nommée par le gouvernement qui nous a précédés, et je n'ai rien à redire à cela, car je suis convaincu que notre système fiscal a besoin d'être révisé sans délai, nous recommandons une politique générale qui met d'abord l'accent sur l'équité, recherchée avec plus de sérieux et de logique que jamais. Elle joindrait à l'équité la neutralité économique, au plus haut degré possible, dans la législation fiscale, afin de donner au marché et au secteur privé de l'économie l'entière liberté de prendre leurs décisions sans se laisser influencer par le régime fiscal. La Commission voudrait que nous ayons surtout recours aux programmes de dépenses pour mettre en vigueur les politiques en vertu desquelles nous cherchons par des moyens financiers à atteindre des objectifs économiques définis comme l'encouragement de la recherche et d'autres formes bien précises d'activité, comme l'exploitation minière.

Il y a un aspect du rapport de la Commission qui mérite une discussion publique plus étendue que celle que j'ai constatée jusqu'à présent. C'est que l'impôt compréh-

sif sur le revenu des particuliers proposé par la Commission doit être, selon la Commission elle-même, utilisé avec mesure. D'après la proposition de la Commission, cet impôt produirait des revenus de plus de moitié inférieurs à la totalité des revenus publics nécessaires à tous les paliers du gouvernement au Canada.

Les gouvernements devraient donc continuer de compter sur d'autres instruments fiscaux à tous les paliers, fédéral, provinciaux et municipaux, pour prélever la majeure partie des revenus nécessaires. Évidemment, il n'y a pas de solution facile aux problèmes de la fiscalité ou aux questions fédérales-provinciales que nous devons envisager.

Calendrier de la réforme fiscale

J'ai déjà annoncé que le gouvernement ne se propose pas de prendre des décisions sur les principaux aspects de la réforme de notre régime fiscal avant que d'autres aient eu l'occasion d'étudier le rapport de la Commission royale et de faire leurs commentaires. J'ai cependant souligné que nous ne devons pas laisser s'écouler un intervalle trop long avant d'étudier ce rapport et les commentaires qu'il suscitera.

Je crois que nous pouvons raisonnablement essayer de préparer pour la fin de cette année un Livre blanc qui exposerait nettement, mais sans tous les détails d'un projet de loi, les principales propositions du gouvernement. Nous pourrions aussi songer à la préparation d'un avant-projet de loi pour illustrer la façon dont les propositions du gouvernement pourraient être appliquées. Je serais heureux que le Parlement en discute. Après avoir reçu les opinions des députés et de tous les intéressés, nous pourrions examiner de nouveau notre avant-projet et présenter ensuite un texte législatif, en invitant le Parlement à l'adopter. Évidemment, nos réformes exigeront beaucoup de temps et d'efforts de la part du gouvernement et du Parlement au cours de 1968. Je ne m'attends pas que cette révision de l'impôt sur le revenu fasse partie de la procédure budgétaire mais qu'elle constitue plutôt une série d'étapes distinctes.

• (8.20 p.m.)

J'ai déjà demandé aux contribuables de m'adresser par écrit, d'ici la fin de septembre, leurs commentaires sur les principales recommandations de la Commission royale d'enquête. J'ai déjà indiqué ailleurs la liste des principales questions sur lesquelles je demande des commentaires et je ne vais pas maintenant vous faire perdre votre temps en les répétant.

Il va sans dire que, sur ces questions qui constituent l'essence même du rapport de la Commission royale d'enquête, je serai heureux d'entendre les vues des députés et des

membres de l'autre endroit, de même que celles des contribuables, des experts et des associations de tous genres. Je préférerais recevoir par écrit d'abord les vues et les suggestions des gens de l'extérieur du Parlement.

En parlant de notre programme de réforme fiscale, je n'ai mentionné que l'impôt sur le revenu. Les propositions de la Commission royale d'enquête sur la taxe de vente entraînent beaucoup moins de complications et n'exigeront pas autant de travail préliminaire. Je ne demande donc pas qu'on me fasse parvenir dès maintenant des commentaires à ce sujet.

La nécessité de prendre le temps d'étudier convenablement le rapport et d'en discuter avant de prendre des décisions afférentes ne manquera pas de laisser dans l'incertitude les contribuables qui font des projets d'avenir. Il est impossible d'empêcher pareille incertitude une fois que le rapport est publié. Voilà pourquoi, entre autres, il faut agir aussi vite qu'il est raisonnable et possible de le faire mais ce n'est pas une excuse pour aller trop vite ou pour ne pas tenir compte de ce que les gens ont à dire sur une question qui les touche de si près. Le 11 mai, j'ai tenté de dissiper en partie l'inquiétude au sujet du jour où l'on mettra peut-être fin à l'encouragement qu'offre la loi actuelle pour l'ouverture de nouvelles mines, si le gouvernement décidait que les recommandations de la Commission doivent être acceptées. Voilà surtout sur quoi la loi actuelle renferme un encouragement important et au sujet duquel on s'interroge par suite du rapport de la Commission. Je ne peux rien promettre quant aux divers changements qui pourraient être apportés sans anticiper les décisions que le gouvernement n'a pas encore prises et sans porter préjudice à l'étude sérieuse du sujet.

Modifications tarifaires de la négociation

Kennedy

La politique fiscale n'est pas le seul domaine où des changements importants se produisent. Depuis près de quatre ans les représentants du gouvernement mènent la plus importante série de négociations commerciales et tarifaires entreprises jusqu'ici. Comme on le sait, la négociation Kennedy s'est terminée de façon satisfaisante et on prépare maintenant le détail des ententes générales qui ont été conclues. Par entente entre tous les pays négociateurs, les résultats seront rendus publics vers le 1^{er} juillet. Je regrette de ne pouvoir dire maintenant à la Chambre à quelles conclusions importantes les négociations ont mené, ni lui exposer quelles résolutions tarifaires permettront au Canada de remplir certains des engagements contractés en échange de concessions d'autres pays. Je me propose de confier au comité des voies et moyens les

résolutions tarifaires déposées ici ce soir jusqu'à ce que le résultat des négociations soit annoncé; nous présenterons alors en détail aux honorables députés les résultats des négociations sur notre propre tarif et sur les tarifs étrangers, et présenterons au comité les autres résolutions tarifaires requises pour permettre les changements que le Canada s'est engagé à faire. Il faudra aussi, avant le milieu de l'année 1968, modifier les dispositions du Tarif des douanes qui régissent l'application des droits antidumping, ce que nous ferons après avoir entendu l'avis des intéressés, et je leur ai demandé publiquement à tous de donner leur avis, car il y aura un intervalle avant la date de publication de la convention internationale et la nécessité que nous en insérions les clauses dans nos propres mesures législatives avant le milieu de 1968.

Dans son exposé budgétaire du 16 mars 1964, mon prédécesseur, l'actuel président du Conseil privé, a donné en détail les principes directeurs dont le Canada s'est inspiré dans la négociation Kennedy. Il a expliqué que le Canada offrirait d'échanger des concessions de valeur comparable plutôt que d'offrir des réductions uniformes sur tout le tarif. Il a ensuite résumé les quatre considérations fondamentales devant nous guider dans nos négociations; premièrement, le principe de la réciprocité dans les termes de l'échange; deuxièmement, la nécessité de promouvoir par les négociations une croissance équilibrée de l'économie canadienne, surtout en donnant à nos industries secondaires accès à de nouveaux marchés d'exportation; troisièmement, la nécessité de réaliser un certain équilibre entre les concessions accordées et les concessions obtenues dans les divers secteurs et régions de l'économie canadienne; quatrièmement, la nécessité d'éviter tout genre de prétendue négociation tarifaire qui pourrait déséquilibrer davantage notre balance des paiements. Je puis dire maintenant sans hésitation qu'on a satisfait à toutes ces considérations fondamentales. La chose sera facile à voir quand nous pourrons publier les résultats.

Revue économique

Je passe maintenant à l'examen de la situation économique et de sa portée sur le budget.

Lors de la préparation de mon budget l'an dernier, il semblait que 1966 serait, et c'est bien ce qui s'est produit, une année où s'imposeraient des restrictions—restrictions monétaires d'abord, puis restrictions fiscales, et ensuite, restrictions volontaires de ceux qui exercent des pressions sur l'économie.

Les premières cotisations au régime des pensions du Canada et à la Régie des rentes du Québec ont entraîné une certaine restriction fiscale au début de l'année. Il s'agissait de paiements très considérables, atteignant

près de trois quarts de milliard de dollars par année. Les fonds ont été prêtés aux gouvernements provinciaux et à leurs organismes. Mon prédécesseur avait prévu, dans son budget d'avril 1965, la restriction fiscale que causerait, dans ses débuts, le versement des cotisations; il avait néanmoins signalé aussi la nécessité de tenir compte de l'effet de ces fonds sur les dépenses des provinces ou de leurs organismes. En l'occurrence, on peut noter que le total, en dollars du Canada, de nouvelles émissions nettes de titres des provinces ou de titres garantis par elles en 1966 s'est accru d'un montant supérieur au montant total que ces deux régimes de pensions ont permis d'investir dans ces titres.

Il y aurait sans doute eu une hausse marquée de ces emprunts sans l'entrée en vigueur des cotisations aux régimes de pensions, mais l'influence restrictive de ces cotisations sur l'économie semblerait, en rétrospective, avoir été largement compensée par un déboursement accru de fonds empruntés qu'ont fait les provinces et leurs organismes.

Deuxième élément de la politique fiscale l'an dernier: les efforts visant à comprimer l'accroissement des dépenses dans le secteur public. Ces efforts ont surtout porté sur les programmes de construction puisque la pression d'une demande excessive sur l'industrie du bâtiment s'est manifestée surtout au cours du deuxième semestre de 1965 et des premiers mois de 1966. Il a parfois été possible de différer certaines dépenses de construction, bien qu'il ait fallu, malgré tout, dans bien des cas, continuer des programmes d'envergure en cours, y compris les vastes projets rattachés à l'Expo et au centenaire. D'autres dépenses du secteur public, surtout les paiements de transfert aux particuliers, en vertu de nos programmes de sécurité sociale, ont sensiblement augmenté. Les feuilles de paye de l'État ont aussi augmenté de façon sensible à la suite de l'augmentation rapide des taux de salaires dans le secteur public comme ailleurs.

● (8.30 p.m.)

Le budget de 1966

Au moment du budget, en mars dernier, il était évident que d'autres restrictions fiscales s'imposeraient. Deux mesures temporaires présentées immédiatement visaient les immobilisations du secteur des affaires, pour lequel le relevé habituel pendant l'hiver prévoyait une autre augmentation assez sensible. L'une de ces mesures consistait en une réduction temporaire des allocations du coût en capital sur les nouveaux investissements, pendant une période de dix-huit mois, sauf modification, et l'autre consistait en un impôt remboursable sur les «bénéfices en espèces» des entreprises. Dans la même intention, on a

proposé que l'abolition de la taxe de vente sur les machines et l'outillage de production soit prévue en deux étapes, le premier avril 1967 et le premier avril 1968, pour encourager davantage l'ajournement des immobilisations. Il était manifeste également, en mars de l'an dernier, qu'il fallait comprimer modérément le niveau croissant des dépenses de consommation. A cette fin, on a pris le contre-pied, à partir du 1^{er} juillet, de la réduction spéciale d'impôt, présentée en 1965, comme une mesure expansionniste, et des modifications venaient alléger le fardeau des économiquement faibles.

J'avais prédit que ces diverses mesures réduiraient modérément l'accroissement excessif des demandes s'exerçant sur l'économie en 1966. J'ai ajouté, en terminant mon exposé budgétaire:

«Notre situation exige que nous restreignions quelque peu notre expansion; elle n'appelle pas la déflation. Comme nation, nous devons modérer l'accélération, non la freiner. Nous sommes pour la croissance, mais pour une croissance soutenue, non pour des fluctuations irrégulières. Ce budget est marqué au coin de la modération. C'est ce dont nous avons besoin aujourd'hui si nous voulons orienter notre économie vers des années successives de progrès et de prospérité soutenue.»

Voilà les mots que j'employais dans l'exposé budgétaire d'il y a un an.

En septembre, l'expansion commençait effectivement à perdre de son élan mais nous nous inquiétions tous des tendances inflationnistes si répandues au cours du premier semestre de cette année-là, ainsi que des graves conflits du travail, de plus en plus nombreux, et des relèvements considérables de salaires. En faisant une revue de la situation à la Chambre, le 8 septembre dernier, j'ai annoncé, au nom du gouvernement, l'ajournement de certaines augmentations prévues des dépenses et le maintien des restrictions concernant nos programmes d'investissements. Ces annonces, l'inquiétude évidente du Parlement devant les tendances inflationnistes de l'époque, et la réaction salutaire, provoquée dans certains milieux, par la situation et par l'appel du gouvernement, ont tous concouru, je pense, à refroidir une économie surchauffée.

En décembre, la situation économique s'était améliorée, le taux d'expansion de la demande s'était manifestement modéré et la nécessité de présenter de nouvelles mesures de restrictions fiscales ne semblait pas s'imposer. Dans le cadre du mini-budget du 19 décembre, on a présenté des mesures en vue d'accroître le revenu, mais juste assez pour contrecarrer les répercussions des dépenses autorisées au sujet du supplément de revenu garanti, prévues alors sur notre situation financière et sur l'économie. On visait par là

[L'hon. M. Sharp.]

à maintenir l'équilibre précaire de l'économie semblait avoir atteint.

Adoucissement des restrictions

Au cours des dix premières semaines de 1967, il est devenu évident que l'accroissement rapide des dépenses d'immobilisations des entreprises commerciales avait ralenti et que nous pouvions et devions éliminer les restrictions découlant de l'impôt remboursable frappant les bénéfices des sociétés. Le 10 mars, j'ai annoncé que le gouvernement avait l'intention de présenter une mesure législative pour mettre fin à la perception de cet impôt à la fin de ce mois. Peu de temps après, le 22 mars, et pour la même raison, nous avons décidé de fixer à la fin de mars l'expiration de la période au cours de laquelle les nouvelles dépenses d'immobilisations seraient assujetties à des taux réduits d'allocation du coût en capital.

Au cours de l'hiver et du printemps derniers, alors que les pressions excessives s'exerçant sur notre économie se sont atténuées, nous avons pu encourager une détente des conditions touchant la circulation fiduciaire et le crédit et permettre une croissance plus rapide de la masse monétaire et des prêts bancaires. Cela cadrerait avec les idées que j'ai émises à la Chambre en septembre dernier. Toutefois, les taux d'intérêt sur les prêts à long terme ont été, comme d'habitude, influencés considérablement par les taux en vigueur aux États-Unis et par la nécessité de ne pas tarir le flux des prêts à long terme que les marchés de capitaux des États-Unis fournissent au Canada. Je saisis cette occasion pour appuyer publiquement et sans réserve la direction et la politique de la Banque du Canada au cours de la récente période de difficultés et de perpétuelle évolution pour ce qui est de nos marchés monétaires et financiers.

Au cours de l'hiver, le gouvernement a relâché les restrictions spéciales qu'il imposait à ses propres programmes de dépenses d'immobilisations depuis août 1965. Ce changement n'a pas encore entraîné d'augmentation marquante des sommes affectées à la construction pour l'année en cours mais, à mon avis, il provoquera cette augmentation l'an prochain.

Objectifs économiques généraux

Ces dernières années, dans l'élaboration de ses politiques économiques d'ensemble, le gouvernement a respecté les objectifs généraux qui, selon le Conseil économique, avaient été fixés par le Parlement lorsque ce dernier a établi le mandat du Conseil. Les voici:

- plein emploi
- croissance économique rapide
- stabilité raisonnable des prix

—situation viable de la balance des paiements, et

—répartition équitable de revenus croissants.

Un coup d'œil rétrospectif sur l'an dernier montre clairement que nous avons atteint certains de ces objectifs, mais pas tous. Notre taux de chômage, en particulier, qui avait été de près de 8 p. 100 au début de 1961, amorcé de la longue période d'expansion, a été réduit à environ 3.5 p. 100 pour l'ensemble du pays, à 2.5 p. 100 en Ontario et à 2.1 p. 100 dans les provinces des Prairies. Le taux de croissance de la main-d'œuvre, comme celui des investissements, était élevé—mais non le taux de notre productivité. Grâce à l'afflux considérable et soutenu de capitaux et malgré les problèmes dont souffrent les marchés financiers des États-Unis, la situation de notre balance des paiements était viable. D'autre part, l'augmentation des coûts de production et des prix au Canada a été beaucoup trop rapide. Les taux de croissance des investissements commerciaux et des dépenses publiques étaient clairement anormaux et ne pouvaient se maintenir.

Des influences spéciales étaient à l'œuvre pendant 1965 et 1966 et ont sans aucun doute contribué à l'augmentation excessive des prix et des salaires, bien qu'il soit difficile d'en déterminer l'importance. La hausse des prix des aliments était causée en grande partie par des pénuries temporaires de viande. La répartition régionale de notre chômage et les restrictions aux qualifications et à la mobilité de notre main-d'œuvre ont évidemment contribué dans une certaine mesure à l'augmentation rapide des salaires. Certains des changements rapides reflétaient les efforts des travailleurs dans certaines régions, pour rattraper ceux dont les salaires étaient plus élevés. L'extension de la négociation collective à de nouvelles catégories de travailleurs—dont certains recevaient des salaires relativement bas—y était pour quelque chose. De nombreux facteurs institutionnels et historiques entraînent en ligne de compte en plus des forces économiques révélées par les données statistiques du marché du travail.

Pressions, prix et productivité

Quelles qu'en soient les causes complexes, il ne fait pas de doute que les Canadiens n'avaient pas encore appris à se discipliner; trop d'entre eux ont voulu profiter de la situation à la hâte, ne laisser échapper aucune occasion, créant ainsi une demande trop lourde pour l'économie. Cela n'a pas manqué de faire monter les prix. Les Canadiens n'ont pas voulu se rendre à l'évidence et admettre qu'à l'accroissement du revenu doit correspondre l'accroissement de la productivité, afin d'éviter les échecs et l'inflation qui sont la séquelle

d'un désir d'enrichissement poursuivi aux dépens de ses concitoyens. En 1966, notre productivité industrielle et commerciale ne s'est guère accrue, notre récolte phénoménale de grains mise à part; par conséquent, l'accroissement considérable du revenu moyen ne reposait pas sur des fondements solides.

Nous pouvons espérer qu'avec le temps nous pourrions améliorer la compétence et la mobilité de notre main-d'œuvre, notre technologie, la capacité professionnelle de nos chefs d'entreprises et la compétitivité de notre industrie. Cela nous permettrait de relever notre productivité et d'obtenir un rendement plus réel pour notre travail. En outre, cela nous permettrait de résorber le chômage sans provoquer d'inflation ni créer de déséquilibre et d'arriver à ne plus avoir que 3 p. 100 de chômeurs, en 1970, proportion suggérée il y a quelques années par le Conseil économique. Pour y arriver, il faut allier croissance et stabilité.

Les perspectives économiques

Après cette revue de faits récents, voyons maintenant notre situation et nos perspectives d'avenir.

Pour l'emploi, la situation est assez bonne. Notre effectif de main-d'œuvre continue à s'accroître rapidement. La proportion de chômeurs pour tout le pays, ajustée par rapport aux variations saisonnières, était de 3.9 p. 100 le mois dernier. La production s'est évidemment accrue comparativement à l'an passé, mais elle reflète le pourcentage décevant de l'amélioration de notre productivité. De plus, il ne faut pas compter sur une récolte aussi exceptionnelle que celle de l'an dernier.

La balance des paiements du compte courant indique une amélioration par rapport à l'année passée, tant pour le commerce des marchandises que pour les invisibles. Encore une fois, nos exportations jusqu'à maintenant ont été satisfaisantes.

Les importations ont augmenté d'une façon relativement modérée. Nous comptons cette année sur des bénéfices bien plus élevés que d'habitude au chapitre du tourisme à cause de l'Expo et du centenaire. Nous avons réussi jusqu'à présent à combler le solde déficitaire du compte courant d'une façon normale pour nous, et par des emprunts considérables à long terme et par des placements directs de capitaux étrangers dans des entreprises au Canada. Nos arrangements avec les États-Unis en ce qui concerne la balance des paiements fonctionnent sans accroc. Notre déficit du compte courant demeure plus élevé que ce qui me paraîtrait souhaitable comme objectif à long terme. Toutefois, à l'heure actuelle, ce déficit du compte courant et l'entrée de capitaux qui s'y rattache nous aident considérablement à faire face aux immobilisations éle-

vées qui se font au Canada. Autrement, il nous faudrait un volume bien plus considérable d'épargne intérieure.

Je m'attends à ce que la demande relative aux exportations et aux biens de consommation continue d'être assez forte en 1967, sans retrouver le taux d'accroissement de l'an passé, surtout pour la consommation de biens durables. Le rythme d'augmentation des dépenses du gouvernement pour les biens et les services s'est ralenti, quoique les paiements de sécurité sociale augmentent plus rapidement.

Nous sommes tous au courant de l'étude d'après laquelle les dépenses d'investissements prévus par les entreprises commerciales ont légèrement baissé cette année, surtout si l'on tient compte des coûts plus élevés, alors que, les années passées, ces dépenses augmentaient très rapidement. La suppression des restrictions temporaires imposées l'année dernière peut fort bien amener une révision en hausse de ces projets.

Perspectives en matière d'habitation

La construction d'habitations est un élément clé dans la situation de cette année. Ce secteur a été la principale victime de la hausse rapide des investissements en 1965 et 1966. Les demandes d'épargne des entreprises commerciales et des gouvernements pour d'autres fins ont causé une pénurie de fonds pour le logement. L'accroissement continue de l'épargne, un accroissement relativement modéré des dépenses d'établissement du secteur des affaires et la diminution des besoins de capitaux pour financer des stocks accrus devraient libérer plus de fonds pour le financement hypothécaire.

Le gouvernement prend des mesures afin d'assurer le financement de la construction d'habitations. Le budget de la Société centrale d'hypothèques et de logement, déposé en janvier dernier, prévoit des débours de 788 millions en vue de financer, sous diverses formes, la construction d'habitations, notamment un programme de prêts hypothécaires directs pour la construction au printemps de vingt mille logis, afin d'assurer un regain d'activité dans l'industrie de la construction de logements, qui a subi un recul l'an dernier. Parmi les capitaux requis cette année—j'y reviendrai—le financement des prêts pour la construction d'habitations et des prêts hypothécaires aux agriculteurs représente globalement un montant dépassant la moitié du total net considérable des emprunts faits par les provinces et les organismes provinciaux l'an dernier. Cela illustre clairement nos efforts importants dans ce domaine et le fardeau que constitue pour le gouvernement la levée des capitaux.

[L'hon. M. Sharp.]

• (8.40 p.m.)

Je suis persuadé que l'augmentation des capitaux et des ressources pouvant servir à la construction de logements se traduira par une expansion de l'industrie du bâtiment durant l'été et l'automne. Tout comme mon collègue, le ministre du Travail, j'estime que nous devrions atteindre cette année le chiffre de 160,000 mises en chantier de logements.

Pressions sur les prix

L'aspect le moins favorable de la situation pour 1967, au Canada comme dans beaucoup d'autres pays, est la hausse incessante des coûts et des prix. Les prix à la consommation continuent à monter de façon alarmante dans tous les secteurs, sauf pour les denrées alimentaires. On peut constater l'effet de toutes sortes d'influences particulières de mois en mois, et on peut aussi se rendre compte que l'indice des prix ne tient pas toujours compte de l'amélioration de la qualité des produits et des services. Néanmoins, même si l'on tient compte de ces éléments, le taux d'augmentation des prix à la consommation ne peut être indéfiniment toléré. L'augmentation des prix des aliments au cours des deux dernières années révèle que l'accroissement des besoins d'outre-mer et la prospérité de l'Amérique du Nord créent une demande supérieure aux ressources du continent nord-américain. Dans d'autres secteurs, la montée des prix provient, dans la plupart des cas, de la hausse des salaires et des profits exigés par ceux qui jouissent d'une position privilégiée sur le marché ou d'avantages à la table de négociation, ou encore des efforts de ceux qui ne veulent pas se laisser distancer par les chefs de file.

La diminution des bénéfices révèle qu'en général les frais de production ont monté plus rapidement que les prix. Le coût de toutes sortes de choses dont les entreprises ont besoin a augmenté: matières premières, accessoires, biens d'équipement et bâtiments. Certains de ces produits doivent être importés et reflètent la hausse des prix mondiaux, tandis que d'autres s'achètent chez nous. La statistique des salaires horaires dans les vastes secteurs industriels de la transformation et du bâtiment révèle une augmentation sensible par rapport à l'an dernier, et une augmentation correspondante des frais de main-d'œuvre par unité de production. Les augmentations de salaires obtenues cette année par la négociation collective sont égales à celles de l'an dernier. La plupart des augmentations de salaires et de traitements, les traitements des dirigeants y compris, dépassent de loin l'accroissement de la productivité. Il faut donc nécessairement prévoir une nouvelle hausse des prix.

Perspectives à court terme

Compte tenu de tous les éléments, et avant tout remaniement fiscal, je prévois que l'accroissement total du produit national brut de cette année sera moindre que l'accroissement anormalement élevé de l'an dernier. Nous prévoyons également que l'accroissement de l'emploi sera moindre cette année que celui que nous avons constaté dans le marché du travail tendu de l'an dernier. Tenant compte de l'accroissement sensible de la main-d'œuvre prévu pour cette année, on peut s'attendre à une légère recrudescence provisoire du chômage. On peut s'attendre à une hausse des prix moins prononcée que celle de l'an dernier, et à une autre compression des bénéfices.

J'ose formuler ces conclusions, si désagréables soient-elles, parce qu'elles sont indispensables pour comprendre l'embarras de notre situation à court terme pendant la période de transition actuelle qui suit l'expansion très rapide des dernières années.

Perspectives à long terme

Qu'arrivera-t-il après 1967? D'après moi, notre produit national brut devrait augmenter plus rapidement en 1968 que cette année. La hausse des dépenses affectées à la construction d'habitations devrait être plus forte, ainsi que celle des dépenses d'investissement dans le domaine commercial. Les dépenses du gouvernement pour les biens et services continueront probablement à augmenter, surtout au niveau provincial et municipal.

Bien que nous ne puissions pas compter sur notre chance récente en ce qui concerne les récoltes de céréales, nos exportations devraient refléter la phase ascendante généralement prévue aux États-Unis cette année, ainsi que les meilleures perspectives qu'offrent les nouveaux accords commerciaux. Il est difficile de prévoir au-delà de l'année en cours, et un pays qui dépend autant que le Canada du commerce et de la finance internationale doit toujours reconnaître que sa situation comporte plus de risques que celle des pays à économie plus fermée. Compte tenu des aléas on peut s'attendre raisonnablement, je pense, à une situation économique plus dynamique l'année prochaine et à une certaine réduction du chômage.

Dans les deux ou trois ans qui vont suivre, nous pouvons prévoir un nouvel accroissement marquant de notre main-d'œuvre à mesure que les nombreux enfants, fruits de l'élan démographique d'après-guerre, viendront grossir les effectifs ouvriers. On peut s'attendre également à ce que s'accroisse encore la proportion des femmes mariées désireuses de trouver un emploi. Notre politique d'immigration viendra, elle aussi, grossir notre main-

d'œuvre, qui sera mieux formée et plus mobile. Nous posséderons les effectifs nécessaires à une expansion marquante.

Le taux de formation des familles devrait augmenter, et les migrations au Canada devraient se produire. Ces deux facteurs produiront un accroissement de la demande en ce qui concerne le logement et l'équipement social. La demande devrait aussi s'accroître pour ce qui est des biens de consommation durables ainsi que de la production et des investissements industriels nécessaires pour répondre aux demandes accrues des consommateurs canadiens.

Au chapitre des échanges internationaux, le Canada aura de nouvelles possibilités par suite des importants accords commerciaux que l'on est en train de conclure à Genève. Il y aura aussi plus de concurrence dans notre commerce international. Notre industrie et notre main-d'œuvre devront livrer une vive concurrence à celles des États-Unis et d'outre-mer. Les coûts joueront un rôle important. Les possibilités pour le commerce, la production, l'embauche et les investissements existeront—mais nous devons les chercher et les retenir, et non simplement les exiger.

En ce qui concerne les investissements commerciaux futurs, il est encourageant de noter que nous ne semblons pas avoir accumulé une capacité excédentaire générale. L'industrie canadienne, dans son ensemble, semble nécessiter un stock de capital fixe égal en valeur à environ 2½ fois la valeur de sa production annuelle. Pour que ce stock de capital reste à jour et continue de croître à un rythme correspondant à la croissance de la production, il semble nécessaire en général que 15 p. 100 de notre PNB soit consacré aux investissements commerciaux. La proportion du PNB utilisée à cette fin est montée jusqu'à 17½ p. 100 en 1957, et tombée à environ 12½ p. 100 en 1962, et est remontée à 16½ p. 100 en 1966, ce qui était probablement un taux trop élevé et insoutenable. Les investissements commerciaux ont probablement baissé maintenant, mais ils devraient se maintenir au niveau moyen de 15 p. 100 au cours des prochaines années si nous gérons bien nos affaires. Les investissements commerciaux peuvent et doivent rester le principal facteur dynamique dans notre économie outre les exportations.

On prévoit un très important marché dans le secteur du logement pour les prochaines années. La croissance et le mouvement de la population en sont la garantie. Mais le coût des maisons, et dans une moindre mesure, des appartements, est en hausse. Il en est de même du prix des terrains munis des services d'utilité publique, surtout dans les régions métropolitaines. Le fait qu'on s'appuie considérablement sur l'impôt foncier pour financer

le gouvernement local et une bonne partie de l'enseignement rend encore plus onéreuse l'accession à la propriété.

Je m'attends que la construction d'habitations augmente d'ici quelques années, mais n'espérons pas la voir atteindre des niveaux satisfaisants ni amener l'orientation la plus souhaitable de l'aménagement urbain tant que ce dernier ne sera pas mieux conçu, mieux contrôlé, ni mieux financé en général au Canada. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles le gouvernement a, dans le discours du trône, proposé une étude spéciale de l'aménagement urbain, en collaboration avec les gouvernements provinciaux.

Nous pouvons nous attendre que les Canadiens exigeront des services publics croissants qui requerront des dépenses à tous les paliers du gouvernement. Il restera, bien sûr, à financer ces dépenses, à leur fixer des priorités, comme à établir des ordres de priorité entre les dépenses du secteur public, celles des entreprises commerciales et celles des consommateurs, de sorte que les dépenses globales de l'économie canadienne et notre capacité de production puissent s'équilibrer.

Pour qui réfléchit sur ces perspectives des prochaines années, il est évident, je crois, et la Chambre en conviendra avec moi, j'en suis certain, que notre principal problème ne consistera pas à maintenir la demande à un niveau suffisamment élevé comme ce fut le cas immédiatement avant et après 1960. J'entrevois plutôt deux problèmes plus difficiles. Le premier sera d'atteindre à un meilleur taux de croissance de notre productivité, trop bas depuis quelques années. Le second consistera à restaurer la stabilité de nos frais de production et, partant, de nos prix de revient. Certes, il s'agit là de problèmes liés dont la solution est essentielle au maintien d'un haut niveau d'emploi.

● (8.50 p.m.)

Programmes de productivité

Nous sommes en train d'élaborer activement des mesures tendant à améliorer notre productivité.

Premièrement, à tous les paliers du gouvernement, nous accordons d'abord la priorité à l'instruction tant élémentaire et spécialisée que technique et professionnelle. Vu le taux de croissance élevé des groupes d'âge de 15 à 25 ans environ, cette priorité accordée à l'instruction publique obère le budget des dépenses. C'est un bon placement, mais nous devrions comprendre et surtout les députés devraient comprendre qu'il réduit les avantages immédiats dont nous pourrions jouir dès maintenant sous forme d'un niveau de vie plus élevé.

Deuxièmement, nous sommes en train de travailler d'urgence à la réalisation d'un im-

portant programme de formation et de recyclage de notre main-d'œuvre adulte. L'an dernier, le gouvernement a reconnu que cela relevait de la responsabilité fédérale, et il a décidé de s'en occuper activement. Le succès du programme améliorera les occasions d'emploi et notre productivité future. Pour encourager la mobilité de la main-d'œuvre, nous avons actuellement un régime réaliste de subventions de mobilité et des arrangements pour les travailleurs qui leur sont assurés par un service de la main-d'œuvre que nous étendons et améliorons comme il se doit, afin d'en assurer l'efficacité.

Troisièmement, nous affectons plus d'hommes et plus d'argent à la recherche et aux perfectionnements scientifiques et techniques, surtout dans l'industrie, au moyen d'un vaste éventail de programmes destinés à rendre notre industrie et notre économie plus productives en général. Les gouvernements fédéral et provinciaux mettent au point de meilleurs projets régionaux et offrent une meilleure aide pour encourager l'industrie à s'implanter là où elle peut utiliser la main-d'œuvre disponible qui, sans elle, serait en chômage ou moins bien employée.

Ces importantes mesures positives amélioreront notre productivité avec le temps et nous permettront de viser des taux d'emploi progressivement plus élevés, sans inflation. Elles nous permettront de progresser plus vite et d'aller plus loin.

Nous mettons aussi au point des projets visant à améliorer les perspectives de ceux qui travaillent présentement dans des industries et au sein d'occupations moins productives. Par l'ARDA et les programmes connexes, nous encourageons l'amélioration radicale de l'économie et de la population des régions rurales où la productivité a été lamentablement basse. Dans d'autres régions rurales, nos programmes réguliers de crédit agricole et d'autres programmes intéressant l'agriculture aident à assurer l'unification et favorisent l'amélioration des exploitations agricoles, de sorte que nos agriculteurs peuvent continuer à améliorer leur productivité et ainsi participer de façon constructive au relèvement de nos normes de vie. Dans les provinces atlantiques, on fait beaucoup pour perfectionner les installations de base nécessaires à une économie productive et l'on remporte beaucoup de succès en permettant à de nouvelles industries de s'y établir. Au Cap-Breton, des efforts particuliers sont déployés pour réorienter l'économie et la développer sur des bases constructives à mesure qu'on ferme les houillères non rentables.

Nos politiques commerciales et douanières aideront aussi avec le temps à favoriser les industries les plus productives et à éliminer les moins productives. Pour atteindre ce but,

nous nous proposons, si certaines industries devaient être gravement atteintes par les accords commerciaux découlant de la négociation Kennedy, de mettre à leur disposition des mesures convenables pour les aider à procéder aux adaptations nécessaires.

Essentiellement, toutefois, la productivité n'est pas quelque chose que l'État peut réaliser. C'est une tâche qui incombe à chacun de nous. C'est surtout une tâche qui incombe au patronat et au salariat. Elle doit être recherchée dans toutes les industries—celles qui sont déjà productives autant que celles qui sont retardataires. On devrait chercher à améliorer la productivité non seulement là où elle se mesure facilement, comme dans les industries de fabrication, mais aussi dans nombre d'industries de prestations de services et au sein de l'État où on ne peut l'évaluer. Ce qui nous intéresse, ce sont les résultats réels. C'est cela, et presque cela uniquement, qui permettra aux Canadiens de s'assurer des normes de vie plus élevées.

Prix et coûts

Le principal obstacle qui pourrait, selon moi, nous empêcher d'atteindre une croissance stable au cours des prochaines années, c'est le danger d'augmentations excessives des prix et des coûts. Depuis deux ans, dans ce domaine, nous avons perdu du terrain. D'avril 1965 à avril de cette année, l'indice des prix à la consommation s'est élevé de 7.3 p. 100—et le taux s'est accéléré récemment pour les catégories autres que les aliments. Les salaires et les traitements ont augmenté à des taux plusieurs fois supérieurs à l'augmentation générale de notre productivité par tête. Le coût unitaire de la main-d'œuvre dans l'industrie a augmenté de près de 6 p. 100 par rapport à la plus récente période de douze mois pour laquelle je possède une statistique. Le revenu personnel par tête, qui comprend toutes sortes de revenus, qu'ils proviennent de salaires, de bénéfices ou de versements de l'État, a augmenté de 17.6 p. 100 au cours des deux années qui ont suivi le dernier trimestre de 1964. C'est l'indice le plus général du mouvement ascendant des revenus, comparativement aux prix.

A moins d'être freinée, cette augmentation des coûts et des prix produira nécessairement des inégalités et des dissensions croissantes à l'intérieur de notre pays, cependant que nous aurons plus de peine à soutenir la concurrence des États-Unis. Le développement de l'industrie canadienne s'en trouverait sérieusement limité et nous échouerions dans nos efforts pour maintenir un taux constant d'expansion dans les emplois disponibles pour notre main-d'œuvre croissante.

Cet accroissement des prix et des coûts résulte en partie des exigences excessives im-

sées à notre économie ou à d'importants secteurs de celle-ci. Cette pression a légèrement diminué au cours des douze derniers mois et devrait, dans l'ensemble, être sensiblement moindre en 1967 qu'en 1966. Nous devons et, à mon avis, nous pouvons organiser notre économie de manière à éviter les pressions excessives de la demande qui entraînent inévitablement l'augmentation des prix.

Mais les difficultés viennent aussi du pouvoir qu'exercent les entreprises commerciales sur le marché et de celui qu'exercent les syndicats au chapitre de la négociation collective. Nous en avons connu beaucoup d'exemples au cours des deux dernières années. Il est plus difficile de prendre des mesures à l'égard de cette cause de la tendance inflationniste dans notre économie. Elle a des racines profondes dans la structure de notre société libre. Nous sommes, pour la plupart, mieux organisés et plus actifs lorsqu'il y va de nos intérêts particuliers que lorsqu'il s'agit de sauvegarder l'intérêt public—c'est-à-dire notre bien collectif.

A plusieurs reprises au cours de l'année, j'ai exhorté à la modération ceux qui peuvent exercer un certain pouvoir sur le marché ou à la table des négociations collectives, leur demandant de se soucier de l'intérêt public et de ne pas abuser des possibilités maintenant offertes à un si grand nombre par suite de notre prospérité. Je reprends ici cette exhortation. Ce n'est qu'en usant de beaucoup de précaution et de retenue, cette année, que nous pourrions freiner le taux d'augmentation des coûts et des prix. Si nous essayons tous d'exploiter à plein notre pouvoir de négociation, dans la présente conjoncture, nous pouvons certes nous nuire les uns aux autres. Certains y gagneront, mais d'autres y perdront forcément.

Nous, parlementaires, venons tout juste d'accorder le droit aux négociations collectives aux employés de notre fonction publique. Nous avons reconnu et accepté les responsabilités que cela comporte pour le gouvernement à titre d'employeur. Nous avons aussi des responsabilités envers les contribuables qui devront en acquitter le coût, et nous avons également la charge de gérer l'ensemble de l'économie. A la lumière de toutes ces obligations, le gouvernement et les représentants de ses employés devraient tâcher de parvenir à des règlements qui soient conformes aux normes établies dans le secteur des affaires et que l'économie est raisonnablement capable de supporter.

A l'occasion, au cours de l'année, j'ai parlé de la possibilité, pour le Canada, d'adopter une certaine politique de revenus ou certains « principes directeurs » en ce qui concerne les hausses de salaire et de prix. D'autres pays ont fait des efforts en ce sens avec plus ou

moins de rigueur et ont obtenu des résultats divers, allant de la réussite à l'échec. Tout comme le gouverneur de la Banque du Canada, j'attacherais beaucoup de prix à certains moyens propres à soutenir les politiques fiscale et monétaire en mobilisant la force de l'opinion publique en faveur d'un comportement non inflationniste de la part de ceux qui sont en mesure d'exercer de fortes pressions sur le marché. Comme le Conseil économique, toutefois, je reconnais qu'il est très difficile d'agir ainsi au Canada en adoptant des mesures rigides exprimées en critères quantitatifs ou en modalités précises de comportement. Comme je le disais le 8 septembre dernier à la Chambre, une politique efficace de ce genre nécessiterait une collaboration active entre les gouvernements fédéral et provinciaux et l'empressement du monde des affaires, des syndicats et de la classe ouvrière...

L'hon. M. Bell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, mais d'une façon tout amicale afin d'aider le ministre à présenter son exposé. Il le prononce tellement vite que les membres de la Chambre et les personnes dans les tribunes ont peine à comprendre ce qu'il dit. Si le ministre voulait bien ralentir son débit dans une proportion d'environ 20 p. 100, je suis sûr que son exposé y gagnerait beaucoup. Si j'ai interrompu le ministre, et j'espère qu'il m'en saura gré, c'était avec les meilleures intentions du monde.

L'hon. M. Sharp: Je remercie le député et je suivrai son conseil. Très conscient de la longueur de mon exposé, j'espérais le présenter sans prendre trop de temps. J'ai cru que mon raisonnement était familier aux députés et qu'ils pouvaient le suivre de près et attentivement.

M. Douglas: Bravo.

L'hon. M. Sharp: Je vais tâcher de m'en tenir au conseil de l'honorable représentant.

Comme je le disais en septembre dernier à la Chambre, une politique efficace de ce genre nécessiterait une collaboration active entre les gouvernements fédéral et provinciaux et l'empressement du monde des affaires, des syndicats et de la classe ouvrière à suivre une direction centrale généralement admise et respectée. Ces conditions requises n'existent certainement pas au Canada à l'heure actuelle.

Bien que des critères en tant que tels ne soient peut-être pas pratiques au Canada en ce moment, j'ai l'intention de continuer à exposer ce que les faits indiquent comme étant possible et ce qu'ils révèlent être illusoire. De cette façon, je crois, nous pourrions arriver à une compréhension plus approfondie et plus générale de ce qui est physiquement possible, afin que l'opinion publique puisse être mobili-

[L'hon. M. Sharp.]

sée et sache résister aux mesures de nature clairement inflationniste. Une opinion de ce genre peut aider à persuader le patronat, le salariat et le gouvernement à suivre les méthodes qui provoqueront un fléchissement du mouvement ascensionnel des prix à la consommation qui s'est produit au cours des douze derniers mois. Cet exposé budgétaire et les autres déclarations d'ordre économique qui suivront de temps à autre devraient contribuer au moins à la discussion sur nos possibilités et nos limites, ce qui favorisera non seulement une meilleure compréhension, mais aussi l'approbation générale si essentielle au succès en pareil domaine.

• (9.00 p.m.)

Les comptes du gouvernement

Monsieur l'Orateur, je devrais maintenant parler brièvement des comptes de l'État pour la dernière année financière.

Les recettes budgétaires pour 1966-1967 sont évaluées à 8,366 millions de dollars, augmentation d'un peu plus de 100 millions par rapport aux prévisions révisées de mon budget supplémentaire des dépenses du 19 décembre dernier. Les dépenses budgétaires ont atteint le chiffre estimatif de 8,794 millions de dollars, comparativement au montant de 8,580 millions de dollars prévu en décembre. Sur la base traditionnelle des comptes publics, le déficit s'établissait à 428 millions de dollars, contre une prévision de 320 millions de dollars dans le mini-budget.

D'après les comptes économiques nationaux, les opérations du gouvernement se sont soldées par un excédent de quelque 141 millions de dollars en 1966-1967, comparativement à 576 millions l'année précédente.

L'ensemble de nos besoins en espèces pour la dernière année financière, compte tenu des opérations non budgétaires, a été de 719 millions de dollars, dont 711 millions provenaient de l'augmentation de notre dette non échue et non remboursée, et 8 millions de la diminution de nos soldes bancaires.

Les perspectives budgétaires

Si les perspectives économiques que j'ai exposées se réalisent, nos lois actuelles sur l'impôt devraient nous assurer des rentrées budgétaires d'environ neuf milliards de dollars pendant l'année financière en cours, soit 1967-1968. Si la Chambre y consent, j'aimerais consigner ici au hansard, pour consultation facile, un tableau indiquant les recettes prévues, par principales catégories, et les recettes de la Caisse de sécurité de la vieillesse.

Des voix: Entendu.

[Note de l'éditeur: Voici le tableau en question.]

TABLEAU I

RECETTES BUDGÉTAIRES ET RECETTES DE LA CAISSE DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

	1966-1967 (estimation)	1967-1968 (Avant les modifications fiscales)
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
<i>Recettes budgétaires</i>		
Impôt sur le revenu des particuliers.....	2,472	2,815
Impôt sur le revenu des sociétés.....	1,593	1,570
Impôt de retenue visant les non-résidents.....	204	190
Impôt sur les biens transmis par décès.....	101	110
Droits de douane.....	777	815
Taxe de vente.....	1,513	1,695
Autres droits et taxes.....	776	835
Total des recettes fiscales.....	7,436	8,030
Recettes non fiscales.....	930	970
Total des recettes budgétaires.....	8,366	9,000
<i>Recettes de la caisse de sécurité de la vieillesse</i>		
Impôt sur le revenu des particuliers.....	576	785
Impôt sur le revenu des sociétés.....	150	161
Taxe de vente.....	560	597
Total des recettes de la caisse de sécurité de la vieillesse.....	1,286	1,543

L'hon. M. Sharp: Calculées sur la base utilisée par nos statisticiens pour nos comptes économiques nationaux, nos rentrées s'élèveront vraisemblablement à 10,990 millions de dollars. Le détail des recettes et des dépenses ainsi établies figurent dans des tableaux; je demanderais l'autorisation d'inclure ceux-ci au hansard, à la suite de la résolution des voies et moyens, selon la pratique des dernières années.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Sharp: Cette année, je trouve plus difficile de prévoir les dépenses que les recettes parce que nous avons tant de nouveaux programmes dont il est difficile d'estimer le coût avant d'avoir acquis plus d'expérience à leur sujet. Ainsi, on m'a informé, la semaine dernière, que notre nouveau programme de formation des adultes coûtera, cette année, 50 millions de plus que les montants inscrits dans les prévisions budgétaires. On constatera dans le Livre blanc que nos comptes de l'an dernier, soit pour 1966-1967, accusent une dépense totale sensiblement plus élevée que les prévisions du budget, mais que les recettes ont été telles que prévues, à 1 p. 100 près. En cherchant à faire des prévisions pour cette année, je me suis efforcé de tenir compte de cette expérience ainsi que de l'enthousiasme et de la persistance de mes collègues et des autres députés concernant des projets valables mais coûteux.

Cette année, je prévois que l'ensemble de nos dépenses budgétaires s'élèvera à 9,700

millions de dollars. Sur la base de nos comptes économiques nationaux, elles seraient de 11,220 millions. Ces chiffres, compte tenu des recettes prévues, représentent un déficit de nos comptes budgétaires de 700 millions, avant les modifications à l'impôt et, sur la base des comptes économiques nationaux, un déficit de 230 millions. Aucun de ces chiffres ne comprend les recettes provenant du régime de pensions du Canada qui seront placées dans des titres provinciaux et qui, prévoyons-nous, atteindront quelque 640 millions de dollars.

Ensemble des exigences financières

Outre nos comptes budgétaires au chapitre du revenu et des dépenses, nous devons tenir compte de bon nombre d'opérations qui modifient notre actif et notre passif enregistrés, lorsqu'il s'agit de déterminer le total des exigences financières. La plus considérable de ces autres exigences en espèces découle des prêts, placements et avances que nous consentons aux sociétés de la Couronne, pour leur permettre d'effectuer leurs opérations, y compris surtout les prêts hypothécaires considérables consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement et la Société du crédit agricole. Il y a également les prêts consentis à d'autres organismes, y compris les programmes nationaux et l'aide aux pays sous-développés. Le total des exigences nettes relativement à ces prêts et placements, cette année, sera d'environ 1,550 millions de dollars, selon mes prévisions. Nous avons, en contre-

partie, des recettes nettes en espèces d'environ 620 millions de dollars provenant des fonds de pension des employés de l'État, de la vente de rentes, d'assurances et ainsi de suite, et de l'excédent qui s'accumule actuellement dans la Caisse de sécurité de la vieillesse, ainsi que diverses recettes nettes au montant de 110 millions de dollars.

Compte tenu de ces opérations et de diverses autres transactions de moindre importance, mais sans tenter de prévoir les exigences relatives au fonds des changes découlant de la balance des paiements internationaux à l'avenir, j'estime le total de nos exigences en espèces—qui seront comblées grâce aux opérations relatives à la dette publique ou à la réduction de nos soldes bancaires—à 1,520 millions de dollars, contre 719 millions au cours de l'année financière précédente. Nos soldes d'avoirs canadiens en espèces, au 31 mars, s'élevaient à 796 millions de dollars, y compris 188 millions provenant de l'impôt remboursable des sociétés, qui a été mis à part dans nos comptes mais que j'entends considérer maintenant comme n'importe quelle autre partie de nos soldes d'ici son remboursement. Ce remboursement net, cette année, se chiffrera par 52 millions de dollars, en plus des autres besoins que j'ai mentionnés.

Nous pourrions peut-être utiliser avec prudence une partie de ces larges soldes en espèces pour répondre à nos besoins au cours de l'année. Il est évident, toutefois, que nous devons affronter une tâche ardue pour emprunter de l'argent cette année. Jusqu'ici, au cours de l'année financière, nos ventes nettes d'émissions mises sur le marché, y compris les bons du Trésor, s'élèvent à 245 millions de dollars, et j'espère faire d'autres progrès dans ce secteur au cours de l'été. Nous pourrions probablement vendre à la Caisse d'assurance-chômage pour environ 100 millions de dollars de titres non négociables. Nous nous emploierons encore cette année à vendre le plus possible d'obligations d'épargne du Canada, étant donné qu'elles nous permettent d'atteindre des sources d'épargne sur lesquelles peu d'emprunts peuvent exercer une telle attraction. Comme le flux de l'épargne reste élevé dans notre économie, je ne doute pas qu'il sera possible de satisfaire, au cours de la présente année financière, aux vastes besoins du gouvernement canadien.

La politique budgétaire et les modifications fiscales.

Les conditions économiques et la position budgétaire que j'ai décrites pour cette année posent un problème important et difficile pour notre politique fiscale. Les pressions exercées sur notre économie se sont modérément relâchées depuis l'an dernier, et il semble que l'expansion de la production cette année ne

portera peut-être pas l'économie à ce qu'on considérerait auparavant comme sa pleine capacité théorique. Par ailleurs, le problème des hausses anormales de prix et de coûts demeure toujours. Il importe de freiner ces forces inflationnistes dans l'intérêt de la croissance à long terme et de la stabilité.

L'économie est en équilibre approximatif en période de rajustement, s'éloignant quelque peu de la surchauffe de l'an dernier.

Le déficit modeste prévu au budget fédéral, exprimé en fonction de nos comptes économiques nationaux, constituera une force modérée de soutien cette année. Les prêts que nous consentirons sont un élément plus important pour soutenir l'activité, notamment dans le domaine de la construction de logements, et préparer la voie à d'autres améliorations l'an prochain et par la suite.

En conséquence, notre situation au chapitre du budget et des emprunts, telle que nous la prévoyons, est celle qui s'impose et qui est souhaitable cette année. Elle constituera un élément constructif de notre économie. En outre, nous pouvons, je crois, sans danger et à bon escient, faire des changements fiscaux que j'exposerai dans un instant, en vue de réduire les prix et les coûts même si, ce faisant, nous diminuons un peu les recettes fiscales en perspective.

Compte tenu de ces faits et de cette politique, je prévois que le produit national brut du Canada cette année dépassera celui de l'an dernier de 6½ à 7 p. 100, disons 6½ p. 100, chiffre que j'ai utilisé pour calculer notre revenu estimatif. L'augmentation pourrait être plus forte mais, en pareil cas, elle s'accompagnerait probablement d'une nouvelle hausse des prix qui n'est pas souhaitable. À la lumière de mes remarques antérieures, il faut compter que les prix entraîneront une hausse d'au moins 3 p. 100 du produit national brut. Si la hausse des prix et du produit national brut dépassait mes prévisions, il en résulterait inévitablement une hausse de nos revenus, ce qui aurait un effet stabilisateur. Je tiens à souligner que cette année il est plus difficile que d'habitude de faire des prévisions ou d'élaborer une politique par suite de la période de redressement que nous traversons.

Des gens, y compris un certain nombre de députés, se disent sans doute que nous aurions dû atteindre notre situation actuelle, tant pour le budget que pour l'économie du pays, tout en maintenant nos dépenses et nos impôts à un niveau moins élevé. Cela est logique en matière d'économie politique, mais n'est certes pas conforme aux vues de la Chambre, qu'il s'agisse de l'opposition ou du gouvernement, quant à l'importance de nos programmes de dépenses publiques. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas ce soir que nous pourrions choisir.

• (9.10 p.m.)

Dans les circonstances, et suivant cette politique générale, je propose ce soir quelques réductions de la taxe de vente et des droits de douane. Avec les modifications tarifaires qui seront annoncées en juillet, ces réductions devraient contribuer à l'abaissement des coûts et des prix et à l'accroissement de l'efficacité. Les augmentations modestes de la demande globale qui découle de ces modifications seront d'une importance et d'une nature propres à favoriser le maintien de la production en cette année de transition, sans ajouter aux pressions générales qui s'exercent sur les coûts et les prix.

Après examen des diverses demandes et propositions que j'ai reçues en vue de modifications de détail à l'impôt sur le revenu, en attendant la grande réforme prévue pour l'an prochain, j'ai décidé de ne pas proposer de modifications à la loi de l'impôt sur le revenu dans le présent budget. Cette nouvelle devrait réjouir le Parlement qui, en un an, a étudié de nombreuses questions d'impôt sur le revenu et qui doit s'attendre à un travail des plus importants et des plus difficiles relativement à la loi de l'impôt sur le revenu en 1968.

Par conséquent, les modifications fiscales proposées sont relativement simples et seront, à mon avis, généralement bien accueillies et avantageuses.

Les médicaments

La première modification que je propose est la suppression de la taxe de vente sur les médicaments en tant que partie d'une lutte importante menée par le gouvernement contre le prix élevé des médicaments. Il s'agit d'aider le consommateur, surtout le malheureux qui doit payer des prix élevés pour les médicaments dont il a besoin pour lui-même ou pour sa famille. Le comité spécial de la Chambre sur le coût et le prix des produits pharmaceutiques a préparé un rapport complet où il recommande cette mesure ainsi que d'autres. Mes collègues qui s'occupent particulièrement des médicaments annonceront sous peu la politique du gouvernement en ce qui concerne certaines des autres recommandations du comité. La suppression de la taxe de vente doit faire partie d'un programme efficace, visant à réduire les prix des médicaments et faisant appel à la concurrence dans l'industrie pharmaceutique, tant au Canada qu'à l'étranger.

J'accepte les recommandations du comité visant à prendre les mesures nécessaires pour limiter l'application des droits de dumping aux médicaments d'une espèce fabriquée au Canada plutôt qu'aux médicaments d'une classe ou espèce fabriquée au Canada. Le décret du conseil nécessaire a été promulgué aujourd'hui en vertu de l'article 6 du tarif

douanier. Cette modification réduira considérablement la portée de l'application des droits de dumping et est de nature à encourager la concurrence en matière de prix.

Il n'est pas nécessaire en ce moment, à mon sens, de demander à la Commission du tarif de revoir, comme l'a recommandé le comité, la structure tarifaire des médicaments. J'ai déjà confié ce travail à mon ministère et, dans les résolutions tarifaires déposées ce soir, je propose un nouveau barème de taux qui entrera en vigueur immédiatement. On a tenu compte de ces propositions dans nos négociations à Genève, mais notre but principal, en apportant ces modifications, est d'en faire profiter le consommateur canadien.

Relativement à la taxe de vente, je propose une exemption de caractère général, s'appliquant à tous les médicaments, vendus sur ordonnance ou non, pour usage de l'homme ou de l'animal. J'ai songé à l'exemption restreinte ne s'appliquant qu'aux médicaments achetés sur ordonnance, que le comité a recommandée, mais il est difficile de définir cette catégorie aux fins de la taxe frappant les fabricants, à moins de dresser une liste des médicaments particuliers ainsi visés, ceux, est-il à présumer, qui se vendent uniquement sur ordonnance. Ainsi seraient omis de nombreux médicaments ordinaires, dont on fait grand usage, et le gouvernement préfère donc s'en tenir à l'exemption plus étendue, plus facile à comprendre.

Il se pose un grave problème quant au moment favorable à l'entrée en vigueur de l'exemption de la taxe de vente sur les médicaments et quant à ses rapports avec les stocks que les grossistes et les détaillants se sont procurés antérieurement. Il est peu pratique de rembourser la taxe qui a été payée sur ces marchandises en magasin, et le procédé serait contraire à la pratique que nous suivons généralement. Il est fort souhaitable que la réduction du coût correspondant à la taxe profite au consommateur aussitôt que possible. Il est également souhaitable que le commerce soit mis au courant des changements de politique pertinents. Je propose donc que l'exemption de la taxe de vente prenne effet à trois mois de ce jour, soit le 1^{er} septembre. Les consommateurs ne doivent pas compter que le prix des médicaments se ressentira pleinement de la suppression de la taxe de vente avant cette date.

Nous estimons que la perte de revenu qu'entraînera l'exemption proposée de la taxe de vente sur les médicaments, sera de 22 millions de dollars par année—et peut-être de la moitié de cette somme pour l'année financière courante. Les trois quarts de la réduction s'inscrivent au chapitre des recettes budgétaires, et le dernier quart, à celui de l'impôt de la sécurité de la vieillesse.

L'ensemble des changements relatifs à la taxe de vente, au tarif et aux droits de dumping, de même que les propositions qu'annonceront mes collègues, devrait susciter une concurrence accrue, sur le marché canadien, des produits pharmaceutiques et, finalement, entraîner pour le consommateur des économies plus considérables que le montant de la taxe de vente supprimée.

[Français]

Machines servant à la production

La deuxième modification fiscale d'importance que je propose a trait aux machines et appareils de production. Nous avons proposé l'application d'une taxe de vente de 6 points de pourcentage sur les machines et appareils de production, jusqu'au 1^{er} avril prochain, pour retarder certaines dépenses d'immobilisations. Dans la conjoncture économique actuelle, nous ne désirons plus limiter les dépenses d'immobilisations et je propose qu'on élimine immédiatement cette taxe de 6 p. 100. Cette mesure sera d'un avantage additionnel en réduisant quelque peu à l'avenir les frais de production dus à l'achat de ces machines et de cet équipement cette année, ce qui permettra aux producteurs canadiens de soutenir de façon plus avantageuse à l'avenir la concurrence des producteurs étrangers.

D'après mes prévisions, cette modification réduira les recettes d'environ 60 millions de dollars pendant l'année financière en cours, et la diminution s'exprimera ainsi: la moitié dans les recettes budgétaires, et l'autre dans les recettes de la Caisse de sécurité de la vieillesse.

J'ai étudié de nombreuses recommandations me proposant de supprimer les taxes d'accise spéciales sur les postes de télévision, les postes de radio, les phonographes, les tubes électroniques, les bijoux et certains autres articles. J'ai décidé de les envisager en regard de notre programme de réforme fiscale, mais de ne pas agir à leur sujet pour l'instant. Je ne vois aucune raison économique ou sociale qui justifierait une importante perte de recettes cette année et nous ne pourrions remplacer les recettes perdues qu'en faisant de plus amples réformes.

On m'a également proposé d'abolir la taxe sur les appareils de télévision pouvant capter les émissions à très haute fréquence afin d'encourager la vente de ces appareils et d'encourager également l'utilisation de nombreux autres canaux de télévision. Je vois d'un assez bon œil le but que vise cette suggestion, mais je crois qu'on peut mieux l'atteindre d'une autre façon.

[L'hon. M. Sharp.]

[Traduction]

Tarif douanier

J'aimerais m'arrêter à trois des modifications que j'apporte au Tarif ce soir.

La première a trait au numéro tarifaire qui prévoit l'entrée en franchise des «tracteurs à combustion interne». La modification proposée vise à redonner à ce numéro la portée qu'il avait avant une déclaration de la Commission du tarif en septembre dernier. Quand ce numéro a été inclus dans le Tarif la première fois, le sens du mot «tracteur» était assez clair. Toutefois, le progrès technologique et les modifications apportées à la forme de la machine ont donné lieu depuis à une évolution graduelle et créé diverses sortes de véhicules automoteurs comme les tracteurs-pelles, les tracteurs-butoirs, et les débusqueuses.

Devant la difficulté accrue d'établir une distinction entre les tracteurs et d'autres machines, le ministère du Revenu national a demandé à la Commission du tarif de préciser la position juridique et d'indiquer les critères qui devraient régir la classification des marchandises suivant le numéro tarifaire se rapportant aux tracteurs relativement aux autres positions tarifaires. Le 20 septembre 1966, la Commission du tarif a fait une déclaration où elle exposait un certain nombre de critères qui faisaient relever de ce poste un certain nombre de classes de machines qui n'avaient pas été admises auparavant en franchise en vertu du tarif de la nation la plus favorisée, notamment les tracteurs-pelles, les tracteurs-butoirs, les débusqueuses et chargeuses de billes.

La Commission a bien précisé qu'il s'agissait d'une décision sur le sens juridique du poste tarifaire et elle a indiqué qu'en rendant cette décision, elle ne pouvait pas tenir compte des répercussions sur la production canadienne.

La modification projetée du numéro tarifaire en exclura les machines automotrices intégrées servant à des fins spéciales dont j'ai parlé et, pour plus de certitude, un certain nombre d'autres qui ne sont pas admises à l'heure actuelle en vertu de ce poste tarifaire. Les usines de production pour bon nombre de ces machines avaient été établies au Canada au cours des années, à la condition que l'outillage soit dûment imposable en vertu des postes concernant les machines que renferme le Tarif. Les dozers à chenilles, les débusqueuses et chargeuses de billes reviendront à la classification tarifaire qu'ils occupaient avant la décision de la Commission du tarif. Je propose que le droit qui frappe les tracteurs-pelles intégrés soit réduit de 22½ p. 100 à 15 p. 100 en vertu du tarif de la nation la plus favorisée. A cette fin, je recommanderai un nouveau poste tarifaire. Les tracteurs de ferme et les autres continueront, bien entendu, d'entrer en franchise.

Pour expliquer la deuxième modification tarifaire, je rappellerai que l'importation de la margarine et des substituts semblables du beurre est interdite depuis nombre d'années. Cette interdiction rigide a été une source de difficultés pour les gens qui souffrent de certaines allergies et qui n'ont pu obtenir des sortes de margarine spéciales non fabriquées au Canada.

J'ai reçu beaucoup de lettres, et je suis sûr que nombreux sont les députés qui ont reçu de semblables instances. Je propose que le gouverneur en conseil soit autorisé à décréter, par règlement, des exemptions à cette interdiction dans des cas spéciaux.

La troisième modification tarifaire proposée a trait à l'Accord visant l'industrie automobile. Il existe, à l'heure actuelle, une disposition tarifaire prévoyant un drawback de 99 p. 100 du droit payable sur les machines et certains appareils et instruments de précision d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada, lorsqu'ils servent à la fabrication de véhicules automobiles et de pièces de ces véhicules. Cette disposition est en voie d'être élargie et elle est aussi étendue aux fabricants d'accessoires d'automobiles. Le changement profitera surtout aux petites entreprises canadiennes qui fabriquent des accessoires d'automobiles.

Outre celles qui découlent de la négociation Kennedy, et que je présenterai plus tard, les autres modifications tarifaires que je propose maintiennent des dispositions existantes ou apportent des allègements.

Les résolutions tarifaires que je propose ce soir entraîneraient une faible réduction de nos recettes douanières, mais cette réduction devrait être entièrement annulée par l'aug-

mentation des recettes douanières que nous pouvons attendre d'une importation accrue de machines de production par suite de la suppression de la dernière fraction de la taxe de vente les frappant. Les recettes douanières seront, bien sûr, touchées par les modifications tarifaires découlant des accords sur la négociation Kennedy, mais ces modifications n'entreront pas en vigueur dès maintenant et les changements qu'en subiront nos recettes n'interviendront que dans les derniers mois de l'année financière. J'ai décidé qu'il serait peu sage et inutile d'en tenir compte ici.

Perspectives budgétaire modifiées

Les modifications fiscales que j'ai proposées diminueraient nos recettes budgétaires d'un montant estimatif de 40 millions de dollars pendant l'année financière en cours et augmenteraient du même montant notre déficit prévu—qui s'établirait à 740 millions de dollars. Elles diminueraient également les recettes de la caisse de la sécurité de la vieillesse d'une somme estimative de 33 millions de dollars. Ceci laissera un déficit au chapitre des recettes aux comptes économiques nationaux d'environ 300 millions de dollars. L'ensemble de nos exigences de caisse s'accroîtra également de 73 millions de dollars—à environ 1,590 millions de dollars en tout.

Si la Chambre est d'accord, monsieur l'Orateur, j'aimerais consigner ici au hansard un tableau indiquant les recettes prévues avant et après les modifications fiscales.

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici le tableau en question.*]

TABLEAU II

RECETTES BUDGÉTAIRES ET DE LA CAISSE DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE POUR 1967-1968

	Avant les modifications fiscales	Après les modifications fiscales
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
<i>Recettes budgétaires</i>		
Impôt sur le revenu des particuliers.....	2,815	2,815
Impôt sur le revenu des sociétés.....	1,570	1,570
Impôt de retenue sur les non-résidents.....	190	190
Impôt sur les biens transmis par décès.....	110	110
Droits de douane.....	815	815
Taxe de vente.....	1,695	1,655
Autres droits et impôts.....	835	835
Total des impôts.....	8,030	7,990
Recettes non fiscales.....	970	970
Total des recettes budgétaires.....	9,000	8,960
<i>Recettes de la Caisse de la sécurité de la vieillesse</i>		
Impôt sur le revenu des particuliers.....	785	785
Impôt sur le revenu des sociétés.....	161	161
Taxe de vente.....	597	564
Total des recettes de la sécurité de la vieillesse.....	1,543	1,510

Conclusion

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, il s'agit ici d'un budget tendant à perpétuer le progrès tant en fonction de notre bien-être économique qu'en fonction de nos efforts soutenus pour déterminer l'allure de notre prospérité.

Cette année, tout comme en 1966, il n'y a pas de panacée économique de nature à garantir notre prospérité pendant l'année à venir. Au cours des dix-huit derniers mois, la souplesse de notre méthode fut la plus efficace possible. Le présent budget doit être considéré comme une nouvelle étape du processus ininterrompu de rajustement économique.

La décision de ne pas augmenter le taux de l'impôt sur le revenu est une mesure concrète qui permet au budget de soutenir notre économie dans la mesure qui s'impose cette année. En même temps, nous avons lancé un programme d'envergure pour abaisser le prix des produits pharmaceutiques. Les accords tarifaires de la négociation Kennedy nous ont valu une nouvelle mesure à ajouter à la gamme variée des programmes au moyen desquels nous cherchons à moderniser notre régime économique et à augmenter notre productivité. Nous devons continuer à poursuivre avec vigueur ces réformes à longue échéance. En même temps, notre but immédiat saute aux yeux: réaliser un progrès économique constant et équilibré, tout en évitant l'écueil de l'inflation et les autres dangers économiques qui pourraient anéantir nos espoirs de croissance soutenue.

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTION RELATIVE À LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la Loi sur la taxe d'accise et de statuer, entre autres choses:

1. Que, à compter du 2 juin 1967, toutes les marchandises énumérées à l'annexe V de ladite Loi seront exemptes de la taxe de vente.

2. Que, à compter du 1^{er} septembre 1967, les matières, substances, mélanges, composés ou préparations, quelle que soit leur composition ou leur forme, y compris les matières devant servir exclusivement à leur fabrication, vendus ou représentés comme devant servir au

diagnostic, au traitement, à l'adoucissement ou à la prévention d'une maladie, d'un trouble physique, d'un état physique anormal ou de leurs symptômes, chez l'homme ou les animaux, ou au rétablissement, à la correction ou à la modification des fonctions organiques de l'homme ou des animaux, seront exempts de la taxe de vente, mais que cette exemption ne s'appliquera pas aux cosmétiques ni aux confiseries.

3. Que, à compter du 2 juin 1967, les marchandises figurant au numéro tarifaire 48100-1, à savoir: les «chaussures ou appareils spécialement fabriqués sur commande pour une personne souffrant d'une infirmité ou d'une déformation du pied ou de la cheville», et au numéro tarifaire 48105-1, à savoir: les «paires de chaussures particulières pour pieds défectueux ou anormaux, quand elles sont achetées sur l'ordonnance écrite d'un médecin», et les articles et matières devant servir exclusivement à leur fabrication, seront exempts de la taxe de vente.

4. Que, à compter du 2 juin 1967, les appareils de respiration artificielle achetés ou loués sur l'ordonnance écrite d'un médecin par un particulier souffrant de troubles respiratoires, pour son propre usage, seront exempts de la taxe de vente.

5. Que, à compter du 2 juin 1967, les plans et dessins, les devis connexes, tout ce qui en tient lieu, et les reproductions de ce qui précède, vendus à des fabricants ou producteurs ou importés par eux pour être employés directement à la fabrication ou à la production de marchandises, seront exempts de la taxe de vente.

6. Que, lorsque les matériaux destinés exclusivement à la construction d'habitations d'étudiants ont été achetés par ou pour une société appartenant intégralement à Sa Majesté ou soumise à son autorité, du chef d'une province, et établie à la seule fin de fournir des habitations aux étudiants d'universités ou d'autres maisons d'enseignement semblables, le ministre du Revenu national peut, sur demande faite par cette société sous la forme prescrite par le Ministre, dans les deux ans qui suivront la date de l'achat des matériaux, verser à cette société un montant égal à la taxe imposée par la Partie VI de ladite Loi et payée à leur égard.